



**LABO DE**  
**25 Rue Ramuntcho**  
**17300 ROCHEFORT**  
**05 46 99 90 80**

# L'analyse d'eau de baignade

## Pourquoi faire ?

L'eau de votre bassin de baignade, de votre piscine ou de votre spa, est dite « captive » (c'est-à-dire peu renouvelée), et subit en continu de nombreuses altérations, d'origines naturelles ou non.

Bien entendu, l'apport principal de pollution a lieu par les baigneurs eux-mêmes (sécrétions, sueur, poils, peaux mortes, etc.), mais d'autres sources polluantes s'y ajoutent ; les rayons du soleil stimulent le développement des algues microscopiques, le vent y emporte des impuretés (poussières, pollens, feuilles,...) et des germes, les produits chimiques génèrent des sous-produits néfastes avec les matières organiques, quand ce n'est pas l'eau de remplissage qui y apporte directement des substances indésirables comme du calcaire, du fer, des pesticides, ou des germes potentiellement pathogènes.

Toutes les substances dissoutes, et les germes en suspension, se retrouvent en contact avec les muqueuses des baigneurs (peau, bouche, yeux,...), et peuvent poser des problèmes pour la santé et les équipements (cuvelage, pompes,...).

**Quel que soit le procédé de traitement** (chimique ou biologique), **et quel que soit le désinfectant utilisé** (aucun, chlore, brome, peroxyde, UV,...), une eau de baignade doit répondre à quelques exigences :

- Elle doit être claire et transparente, sans particules flottantes ou huileuses, ni suspensions ni dépôts.
- Elle ne doit pas avoir de mauvaise odeur ou de couleur.
- Elle ne doit pas être irritante pour la peau et les yeux, ni présenter de danger pour la santé (produits chimiques, germes pathogènes).
- Elle ne doit pas changer d'aspect en période pluvieuse.

**L'eau de baignade doit donc être protégée des pollutions, et elle doit être régulièrement analysée.**

## Quand faire l'analyse d'eau ?

Les baignades publiques (piscines publiques, hôtels, campings, locations,...) sont soumises à une fréquence d'analyse fixée par Arrêté Préfectoral.

Pour les baignades à usage unifamilial, une analyse annuelle est recommandée pendant la période d'utilisation (en été par exemple), au moins pour les paramètres indiqués dans les cases vertes.

Pour les spas, la température élevée étant favorable à la multiplication des germes, l'analyse bactériologique doit être plus fréquente (répéter l'analyse avant un mois si un paramètre est non conforme).

# Comment faire ?

① LABO17DE vous établit un bon de commande et une fiche technique, adaptés à votre usage, et vous remet deux flacons, ne les ouvrir qu'au moment de prélever.

## Quel type d'analyse ?

Dans le cadre d'un usage unifamilial, il n'y a pas de limites de qualité réglementaires, l'analyse d'eau s'inspire donc des paramètres fixés pour les piscines publiques.

Attention, l'usage collectif (camping, gîtes, hôtels, locations,...) est soumis à un cadre réglementaire strict (Décret 2003-462 du 21.05.03) : l'eau doit provenir du réseau d'adduction, être désinfectée et désinfectante (donc chlorée). Les baignades biologiques sont autorisées mais elles ne disposent pas pour l'instant de cadre réglementaire défini.

Consultez sur notre site Internet la fiche « Quelles obligations pour quels usages ? ».

Voici les paramètres à rechercher dans l'analyse d'eau de baignade publique. **Une valeur impérative ne doit pas être dépassée.**

	Paramètres recherchés	Unités	Valeurs impératives		Valeurs recommandées BIOLOGIQUE <sup>2</sup>
			PISCINE CHLOREE <sup>1</sup>	AUTRES PISCINES	
physico-chimiques	pH	-	6,9-7,7	6,9-8,2	6,5-8,5
	Nitrates (NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )	mg/l	-	-	< 10
	Nitrites (NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> )	mg/l	-	-	< 0,1
	Ammonium (NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> )	mg/l	-	-	< 0,1
	Orthophosphates (PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> )	µg/l	-	-	< 60
	Oxydabilité au KMnO <sub>4</sub> ou	mg/l	4 <sup>(3)</sup>	< 5 <sup>(3)</sup>	< 5 <sup>(3)</sup>
	Carbone organique total (COT)	mg/l	5	-	-
	Equilibre calcocarbonique	-	(4)	(4)	(4)
	Chlore combiné	mg/l	chlore actif + 0,6	-	-
	Chlore libre actif (sans stabilisant)	mg/l	0,4 – 1,4	-	-
	Chlore libre actif (avec stabilisant)	mg/l	> 2	-	-
Acide isocyanurique (stabilisant)	mg/l	75	-	-	
THM totaux (trihalométhanes)	µg/l	100	-	-	
microbiologiques	Coliformes totaux	Ufc/100ml	10	10	-
	Coliformes thermotolérants	Ufc/100ml	0	0	-
	Escherichia coli	Ufc/100ml	0	0	500
	Bactéries sulfitoréd. (et spores)	Ufc/100ml	0	0	-
	Germes aérobies à 36°C	Ufc/ml	100	-	-
	Entérocoques D	Ufc/100ml	0	0	200
	Staphylocoques pathogènes	Ufc/100ml	0	0	20
	Pseudomonas aeruginosa	Ufc/100ml	1 (spa) <sup>5</sup>	1 (spa) <sup>5</sup>	10
	Legionella pneumophila	Ufc/100ml	0 (spa) <sup>5</sup>	0 (spa) <sup>5</sup>	-

1. Selon le Décret 2003-462 du 21.05.03 et la Circulaire DGS/EA4 2008-65 du 22.02.08.

2. Valeurs non parues au Journal Officiel. Code de la Santé Publique art. 1332-42.

3. 4 mg/l de plus que celle de l'eau de remplissage.

4. L'eau ne doit pas être agressive ni entartrante : - 0,2 ≤ pHeq - pH in situ ≤ 0,2

5. Selon la Circulaire DGS/EA4/2010/289 du 27.07.10

**Les paramètres indiqués dans les cases vertes vous sont recommandés pour vos baignades à usage unifamilial (non ouvertes au public).**

**2** Respecter les conditions de prélèvement.

N'utilisez jamais d'autres flacons que ceux remis par votre laboratoire (il y a trop de risques d'obtenir un résultat aberrant).

Consultez notre site Internet pour connaître les règles de prélèvement.

**Réaliser une analyse d'eau c'est d'abord assurer un  
prélèvement dans des conditions optimales !**

**3** Vos résultats sont disponibles en une semaine.

En plus de l'avis de conformité ou de non-conformité, LABO DE vous apporte directement un certain nombre de commentaires concernant les paramètres douteux ou non conformes, et des recommandations éventuelles d'améliorations sous la forme de fiches téléchargeables (ou disponibles à l'accueil).

Les piscinistes et fabricants peuvent vous apporter des réponses techniques, et LABO DE peut aussi vous mettre en relation avec des experts hydrologues et des spécialistes du traitement de l'eau. Vous pouvez aussi vous rapprocher de l'Agence Régionale de Santé ([www.ars.poitou-charentes.sante.fr](http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr)).

